



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

ARRETE N° 95 89 / MEA/DGRH du 07 SEP. 2022

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe sur titres avec épreuves pour le recrutement de médecins de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

NOR :
DRH22510174AM

Ampliations :

PR-REG
MEA
DGRH

2
1
1

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- Vu l'arrêté n° 1556 CM du 11 août 2022 portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2022 et 2023 de concours relevant de la filière administrative et financière, la filière éducative, la filière socio-éducative, la filière santé et la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

Lexpol :
VP-SGG
DMRA-JOPF

ARRETE

- Article 1er.** - Est organisé un concours externe sur titres avec épreuves pour le recrutement de médecins.
- Article 2.** - Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.
- Article 3.** - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.
- Article 4.** - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :
- la période d'inscription : 12 septembre 2022 au 12 octobre 2022 ;
 - la date de passation des épreuves d'admission : à compter du 14 novembre 2022.
- Article 5.** - Un centre d'examen est ouvert à Tahiti.



Article 6. - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 SEP. 2022

Pour le Ministre
de l'éducation
et de la modernisation
de l'Administration,
en charge du numérique
et par délégation,
la Directrice générale
des ressources humaines



Marine NOGUIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI



Textes règlementaires en vigueur :

- Délibération : 95-241 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté : 286 CM du 17 mars 1997 modifié

I) CONDITIONS D'ACCES

Seuls pourront se présenter au concours les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus de 62 ans au 1^{er} janvier de l'année de déroulement des épreuves ;
- être titulaire, **en fonction du poste à pourvoir :**

du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou d'un titre permettant l'exercice de la profession de médecin en France et qui justifient :

1° pour la spécialité « médecine générale » du diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) de médecine générale ou de la qualification en médecine générale ;

2° pour la spécialité « médecine d'urgence » : de la capacité d'aide médicale urgente (C.A.M.U.) ou de la capacité de médecine d'urgence ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires (D.E.S.C.) de médecine d'urgence ;

3° pour la spécialité « pédiatrie » du diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) de pédiatrie.

II) MODALITES D'INSCRIPTION

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **par voie électronique** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- une copie du diplôme requis ci-dessus ;

Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :

- 1° une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;
- 2° le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.

Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération : 95-241 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté : 286 CM du 17 mars 1997 modifié

III) NATURE DES EPREUVES

Les épreuves du concours sont les suivantes :

- Epreuves d'admission :

1° Un entretien avec le jury chargé d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leur aptitude à exercer la profession dans le cadre des missions remplies par les services, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien seront également jugées : la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat (durée : 20 minutes, coefficient : 5) ;

2° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes - coefficient 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

- Liste des postes de médecins mis à concours -

1°) Concours externe : 39 postes de médecins

| N° | N° de poste | Entité | Spécialité | Lieu d'affectation géographique |
|----|-------------|-----------------------|---------------------|---------------------------------|
| 1 | 2234 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 2 | 2410 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 3 | 2411 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 4 | 2421 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 5 | 2424 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 6 | 2426 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 7 | 2436 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 8 | 2610 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Moorea |
| 9 | 2707 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Hiva Oa |
| 10 | 2742 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 11 | 2894 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 12 | 2899 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 13 | 2966 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Moorea |
| 14 | 2977 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Huahine |
| 15 | 2986 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Raiatea |
| 16 | 3378 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Hao |
| 17 | 3380 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Rikitea |
| 18 | 6555 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 19 | 6904 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 20 | 7970 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 21 | 7975 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 22 | 8450 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Rangiroa |
| 23 | 9403 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Ua Pou |
| 24 | 9407 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Makemo |
| 25 | 9426 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Rurutu |

- Liste des postes de médecins mis à concours -

| | | | | |
|----|-------|-----------------------|---------------------|-----------|
| 26 | 9430 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Huahine |
| 27 | 9431 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Raiatea |
| 28 | 9434 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tubuai |
| 29 | 9454 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Bora Bora |
| 30 | 9455 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Bora Bora |
| 31 | 9462 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Fakarava |
| 32 | 9479 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Nuku Hiva |
| 33 | 9668 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Rurutu |
| 34 | 9669 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Ua Pou |
| 35 | 10046 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Moorea |
| 36 | 10068 | Direction de la santé | Médecin généraliste | Tahiti |
| 37 | 2420 | Direction de la santé | Médecin pédiatre | Tahiti |
| 38 | 9607 | Direction de la santé | Médecin urgentiste | Tahiti |
| 39 | 9964 | Direction de la santé | Médecin urgentiste | Hiva Oa |